

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 janvier 2019**

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal,

**ACCEPTE** la proposition du groupement constitué de Mme Justine THEVENON et du Cabinet F2i, et concernant la mission de maîtrise d'œuvre EP et AVP pour la construction d'une halle au centre bourg ; **AUTORISE** le Maire à signer ce contrat de maîtrise d'œuvre ; **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au BP 2019 à l'opération 285 « Ilot Centre Bourg ».

**APPROUVE** le plan de financement présenté et **SOLLICITE** différentes subventions pour ce projet ;

**APPROUVE** les noms attribués à l'ensemble des Hameaux de la Commune de Noirétable et les numérotations de chaque bâtiment ; **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document concernant ces nouvelles numérotations et **AUTORISE** M. le Maire à informer les habitants de Noirétable et les différents organismes et services.

**CLASSE** la parcelle H 333 dans le domaine privé communal ; **AUTORISE** le Maire à constater cette intégration par arrêté n° 2019.01.03 ; **AUTORISE** le Maire à procéder aux modalités d'enregistrement de l'acte au bureau des Hypothèques.

**ACCEPTE** la demande de M. & Mme BRUN Nicolas et de M. & Mme LACHANA Jean-Baptiste concernant l'acquisition d'une partie de terrain communal située au lieu-dit « la Rivalsupt » ;

**PREND NOTE** du montant de la dépense définitif de l'attribution de compensation 2018 par Loire Forez, soit 85 172.16 €, en section de fonctionnement ;

**EST INFORME** du résultat de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée en mairie du 2/01/2019 au 16/01/2019 inclus. Aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ; **APPROUVE** le déclassement des terrains issus du domaine public, situés à la Fressinie ; **AUTORISE** la cession de ces terrains aux différents acquéreurs ; **AUTORISE** les échanges de terrains avec certains propriétaires ; **FIXE** le prix de vente à 0.15 € le m<sup>2</sup> suivant la délibération du 22/01/2015 ; **PRECISE** que les frais de géomètre et de rédaction de l'acte notarié seront à la charge des acquéreurs ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces cessions.

**APPROUVE** les tarifs camping 2019 présentés par la Commission camping ;

**APPROUVE** la cession de la parcelle H 544 d'une superficie de 566 m<sup>2</sup> aux consorts ROURE des Bessières ; **FIXE** le prix de vente à 0.15 € le m<sup>2</sup> suivant la délibération du 22/01/2015 ; **PRECISE** que les frais de géomètre et de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette cession.

**ACCEPTE** l'achat de la parcelle D 578, située au lieu-dit « le Mas » à 20 € le m<sup>2</sup> ;

**EST INFORME** de la diffusion prochaine, par procédure dématérialisée, de l'appel d'offre de la 3<sup>ème</sup> fuste de 34 m<sup>2</sup> au camping ;

**VALIDE** le projet de convention à intervenir entre Noirétable, Vêtre-Sur-Anzon et Cervières et concernant le fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ;

**EST INFORME** du problème que rencontre l'entreprise Bois Factory 42, située à la Zone de l'Etang, pour acquérir une parcelle viabilisée, à proximité de son entreprise, avec Loire Forez et **DECIDE** de contacter M. Berthéas, Président de Loire Forez, pour pouvoir régler ce problème dès cette fin de semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.